

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EasyStride

EU2190

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 18-avr.-2014

Date de révision :
06-oct.-2017

Numéro de révision: 0.2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit EasyStride
Contient Acide formique; Acide lactique; Ether sulfate de sodium lauryl; Acides sulfoniques, hydroxycanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium; Alcools en C9-11, éthoxylés; Dioctylsulfosuccinate de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Hoof Treatment
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval snc Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002 Belgique/Luxembourg: DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
 P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Acide formique; Acide lactique; Ether sulfate de sodium lauryl; Acides sulfoniques, hydroxycalcènes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium; Alcools en C9-11, éthoxylés; Dioctylsulfosuccinate de sodium

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Acides sulfoniques, hydroxycalcènes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	270-407-8	68439-57-6	10 - 20	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Acide lactique	201-196-2	79-33-4	10 - 20	Skin irrit. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318)	01-2119474164-39
Acide formique	200-579-1	64-18-6	10 - 20	Flam. liq. 3 (H226) Acute tox 3 (H331) Acute tox 4 (H302)	01-2119491174-37

				Skin corr. 1A (H314) EUH071	
Éther sulfate de sodium lauryl	500-234-8	68891-38-3	5 - 10	Eye dam. 1 (H318) Skin irr. 2 (H315) Aquatic Chronic 3 (H412)	01-2119488639-16
Diocylsulfosuccinate de sodium	209-406-4	577-11-7	5 - 10	Flam. liq. 3 (H226) Skin irrit. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Alcools en C9-11, éthoxylés	polymer	68439-46-3	2 - 5	Ac tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	200-143-0	52-51-7	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic (H411)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Eviter bouche-à-bouche respiration. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter immédiatement un médecin. Imposer en cas d'inconscience en position latérale stable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité avec protections latérales. Store in a tightly closed container.

Remarques générales en matière d'hygiène Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à température ambiante. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Conserver hors de la portée des enfants.

Classe de stockage (Allemagne) 8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9.6 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9.5 mg/m ³ Peak: 10 ppm Peak: 19 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³ Peak: 1000 ppm Peak: 1920 mg/m ³ Skin
Alcool méthylique 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm TWA: 266 mg/m ³ STEL: 333 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³	Skin TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 1080 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	STEL: 10 ppm TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	STEL: 5 mg/m ³	TWA: 3 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		TWA: 1000 ppm	Skin STEL: 1900 mg/m ³ TWA: 260 mg/m ³	HTP: 1000 ppm HTP: 1900 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1300 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³

				HTP kattoarvo: 2500 mg/m ³	
Alcool méthylique 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin TWA: 133 mg/m ³ TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide formique 64-18-6	STEL: 5 ppm STEL: 9 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³ Ceiling: 5 ppm Ceiling: 9 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 9.5 mg/m ³	STEL: 15 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 27 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³	STEL: 1000 ppm
Alcool méthylique 67-56-1	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Éthanol 64-17-5	LLV: 500 ppm LLV: 1000 mg/m ³ STV: 1000 ppm STV: 1900 mg/m ³	TLV: 1000 mg/m ³ (8 H)		Ák-érték: 1900 mg/m ³ CK-érték: 7600 mg/m ³	GVI: 1000ppm GVI: 1900 mg/m ³
Alcool méthylique 67-56-1	LLV: 200 ppm; 250 mg/m ³ STV 250 ppm; 350/m ³				
Nom chimique	Lithuania		Latvia		
Acide formique 64-18-6	IPRD: 9 mg/m ³ arba 5 ppm				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: (EN 14605).
EN 13832. (poussières).

Protection des mains

Gants de protection, caoutchouc butyle, Délai de rupture, > 8H, 0.7 mm, (EN 374)

Protection respiratoire

Porter un équipement de protection respiratoire. EN 14387. Type E, B, ABEK.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Acide formique. < 120 l/jour : facteur min. 30 (EN 529:2005, APF - DE); > 120 l/jour : facteur min. 100 (EN 529:2005, APF - DE).
Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect
Odeur
Seuil olfactif

Liquide
Bleu foncé
âcre
Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

pH
Point/intervalle de fusion

1.5 - 2.0 (2% in DI: 2.40)
Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
point d'éclair	> 78 °C coupelle fermée, (Pensky-Martens)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	1.11 (25°C)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

Densité	1.09 g/m ³
----------------	-----------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
contact oculaire	Corrosif.
Contact avec la peau	Corrosif.
Ingestion	Aucune information disponible.

DL50 orale > 2000 mg/kg; (rat); (OECD 423)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16et alcènes en C14-16, sels de sodium	= 2310 mg/kg (Rat)	= 6300 mg/kg (Rabbit)	
Acide lactique	= 3730 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Acide formique	= 730 mg/kg (Rat)		= 15 g/m ³ (Rat) 15 min
Éther sulfate de sodium lauryl	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Dioctylsulfosuccinate de sodium	= 1900 mg/kg (Rat)	= 10000 mg/kg (Rabbit)	
Alcools en C9-11, éthoxylés	= 1400 mg/kg (Rat) = 1378 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	180 - 400 mg/kg (Rat)	= 1600 mg/kg (Rat)	> 5 g/m ³ (Rat) 6 h = 800 mg/m ³ (Rat) 4 h

irritation Aucune information disponible.

Corrosivité	Corrosif.
Sensibilisation	OECD 406: Not sensitizing.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium		1.0 - 10.0: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 12.2: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static		
Acide lactique	3.5: 70 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	320: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static 100 - 180: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 100 - 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		240: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 180 - 320: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Acide formique	25: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 26.9: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	175: 24 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 46.7 mg/L 17 h	120: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 138 - 165.6: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Éther sulfate de sodium lauryl	EC50= 10-100 mg/l (72h)	LC50= 1-10mg/l		EC50= 1-10 mg/l (48h)
Dioctylsulfosuccinate de sodium		20 - 40: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 24: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 37: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		36: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide lactique	-0.62
Acide formique	-0.54

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	3412
14.2 Nom d'expédition	FORMIC ACID SOLUTION
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3412
14.2 Nom d'expédition	FORMIC ACID SOLUTION
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Aucune information disponible
14.2 Nom d'expédition	Aucune information disponible
14.3 Classe de danger	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information disponible
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

WGK Classification Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

EU Legislations

Reg. 528/2012 (biocidal products)
Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations
Reg. 2016/918 (ATP 8 CLP)
Reg.1907/2006-REACH
Reg.453/2010 That modify REACH
Dir. 2000/39/CE
Dir. 2008/98/EC (on waste)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 18-avr.-2014

Date de révision : 06-oct.-2017

Numéro de révision: 0.2

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2 (ATP 8 -CLP)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité